



Fédération québécoise
d'athlétisme

Politique, tarifs d'affiliation 2023 et conditions de reconnaissance des clubs



Juillet 2022

Sommaire

03

**Faits saillants
Principaux changements**

04

Principes

05

**Conditions de reconnaissance
pour être un club reconnu par la FQA**

06

**Avantages des clubs
membres de la FQA**

07

**Avantages des membres
individuels de la FQA**

08

Tarifs d'affiliation 2023

Politique d'affiliation 2023

La Fédération québécoise d'athlétisme présente la « Politique d'affiliation 2023 », les tarifs d'affiliation qui s'appliquent à compter du 1er septembre 2022 ainsi que les conditions à respecter pour être un club reconnu par la FQA.

Faits saillants

- L'affiliation est **obligatoire** pour tous les membres (individuels et clubs)
- Mise en place de « [Conditions de reconnaissance des clubs](#) »
- Compléter le formulaire d'inscription du club avant le 31 août afin d'avoir accès à Trackie et aux compétitions.
- Tous les entraîneurs doivent avoir complété leur vérification d'antécédents judiciaires avant d'agir à titre d'entraîneur et être reconnus par la FQA.
- Tous les entraîneurs ou animateurs sportifs œuvrant au sein de la FQA doivent respecter les [minimas de formation](#). Ces minimas s'appliquent dès maintenant et graduellement.

Changement

- **Assurances.** Afin qu'un événement organisé par un club soit assuré, tous les participants doivent être membres de la Fédération.



Principes

Quatre principes guident la Politique d'affiliation annuelle de la Fédération.

01. Équité

Tous les clubs et membres individuels sont soumis aux mêmes règles d'application sans exception et de manière uniforme.

02. Représentativité

Le nombre de membres affiliés reflète le nombre d'athlètes pratiquant réellement l'athlétisme à l'intérieur des clubs membres. La FQA doit pouvoir compter sur un portrait fidèle et représentatif de la pratique au sein des clubs pour bien adapter la conception et la mise en place de programmes de développement des athlètes, des clubs, des entraîneurs et des officiels.

03. Responsabilité

La politique d'affiliation reconnaît la responsabilité de toutes les parties prenantes de mettre en place un environnement sain, sécuritaire, adapté et stimulant pour tous les membres. La responsabilité d'offrir un environnement sécuritaire et de qualité aux athlètes est pleinement assumée par la FQA et les Clubs dans la mesure où les athlètes sont dûment enregistrés via leur affiliation.

04. Accessibilité

La politique d'affiliation n'est pas un obstacle majeur à la pratique de l'athlétisme relativement à d'autres sports pratiqués de manière structurée. Les tarifs d'affiliation sont élaborés avec un souci de favoriser l'accessibilité de l'athlétisme au plus grand nombre.



Conditions de reconnaissance pour être un club reconnu par la FQA

01. Le club doit être dûment constitué et être en règle auprès du Registraire des Entreprises du Québec.
02. Tous les individus participants à des activités du club doivent être affiliés comme membres individuels de la FQA.
03. Le club doit compléter le formulaire d'inscription du club avant le 31 août afin d'avoir accès à Trackie et aux compétitions incluant :
 - La liste de tous les administrateurs/trices du conseil d'administration avec leurs coordonnées;
 - La date de la dernière Assemblée Générale Annuelle (AGA) du club et la date estimée de la prochaine AGA;
 - Le nom et les coordonnées du registraire qui assure le suivi des affiliations avec la FQA.
 - Le nom et les coordonnées d'un responsable de club (normalement le président) qui fait tous les autres suivis pertinents avec la FQA.
 - Le nom et les coordonnées de l'entraîneur-chef ou principal du club.
 - La confirmation que tous les membres du club connaissent et ont signé les codes d'éthique (athlètes, entraîneurs, etc.).
04. Avoir et fournir des statuts et règlements qui sont conformes aux exigences de la Fédération.
05. Chaque année, le club doit s'affilier et avoir acquitté le montant de l'affiliation annuelle et toute dette accumulée envers la Fédération avant le 15 décembre afin que les athlètes et membres puissent participer aux activités de la FQA et être assurés.
06. Posséder une assurance responsabilité civile et une assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants en vigueur (ces assurances sont incluses pour tout OBNL avec l'affiliation du club à la FQA).
07. Se conformer en tout temps à la politique d'affiliation en vigueur et aux statuts, règlements, politiques et codes d'éthique de la Fédération.
08. Au minimum, un club doit être composé de:
 - 2 membres associés dont le/la président(e) du club (le président du club ne peut pas être l'un des entraîneurs du club);
 - 1 entraîneur;
 - 5 athlètes.
09. Tous les entraîneurs doivent avoir complété leur vérification d'antécédents judiciaires et être reconnus par la FQA avant d'agir à titre d'entraîneur.
10. Tous les entraîneurs ou animateurs œuvrant au sein de la FQA doivent respecter les [minimas de formation](#). Ces minimas s'appliquent dès maintenant et graduellement (voir tableau).
11. Les athlètes étrangers en « visite » au Québec, sous présentation de leur affiliation active dans leur province ou pays d'origine, peuvent participer aux activités de la FQA sans affiliation, si leur séjour est de 2 mois ou moins. Pour tout séjour plus long, l'athlète doit s'affilier selon les règles.

Le défaut ou le retard de se conformer à une ou plusieurs de ces exigences fera en sorte que les privilèges d'être membre de la FQA seront retirés pour le club et tous ses membres jusqu'à ce que la situation soit rétablie.

Avantages des clubs membres de la FQA

De manière générale, être membre de la FQA permet de faire partie d'une communauté qui partage la même passion, d'avoir accès à des programmes élaborés avec soin, à des services de qualité et à des professionnels qui ont à cœur le développement de l'athlétisme québécois. Être membre donne aussi accès à des avantages spécifiques tels que :

Assurance responsabilité civile pour vos administrateurs et dirigeants.

Cette assurance couvre les conséquences monétaires découlant d'une faute, erreur, omission, négligence commise par un administrateur ou un dirigeant, dans le cadre d'actes administratifs et causant un dommage à une tierce partie.

Qui est assuré ?

- Les administrateurs et dirigeants
- Les employés, les bénévoles et les membres de comités
- L'organisme

Assurance responsabilité civile générale.

Cette assurance couvre les conséquences monétaires de la responsabilité d'un assuré en raison de dommages corporels ou matériels causés par lui à autrui, du fait de ses opérations ou ses activités. De plus, elle couvre les conséquences monétaires de la responsabilité d'un assuré suite à un préjudice personnel ou un préjudice découlant d'activités de publicité, subis par autrui.

Elle couvre également les conséquences monétaires de la responsabilité d'un assuré en raison de dommages matériels causés par lui à des lieux qu'il loue (locaux, gymnase, etc.)

Qui est assuré ?

- Les administrateurs et dirigeants
- Les employés, les bénévoles et les membres de comités
- L'organisme
- Les athlètes

Assurance accident pour vos membres individuels.

Cette assurance offre une couverture en cas de décès, mutilation. Elle rembourse des frais médicaux et dentaires en cas d'accident.

Accès au Fonds de développement régional.

Le Fonds de développement régional permet aux clubs de recevoir un soutien financier pour la mise en place de projets de développement ayant un impact positif pour le développement à moyen et long terme de l'athlétisme dans la région concernée.

Admissible à être honoré lors du Gala Athlètes

Le club peut soumettre des nominations dans les différentes catégories admissibles lors du Gala annuel.

Accès au Congrès annuel de la FQA

Les administrateurs du club peuvent participer gratuitement aux activités de formation, échanges et présentations lors du Congrès annuel FQA.

Participer à la vie démocratique de votre Fédération

Votre club a accès à l'Assemblée Générale Annuelle avec droit de vote selon les règles en vigueur et peut ainsi participer à l'élaboration des grandes décisions de la FQA.

Avantages des membres individuels de la FQA

01. Accès aux réseaux de compétitions régional, provincial, national et international.
02. Reconnaissance des performances au niveau provincial, national et international.
03. Assurance-accident à l'entraînement et en compétition.
04. Admissible à être honoré lors du Gala Athlètes.
05. Rabais à l'inscription aux compétitions du Circuit « Les Premières Foulées Bruny Surin ».
06. Carnet de progression athlétique gratuit pour les enfants de 4 à 13 ans.
07. Accès aux camps de perfectionnement pour les athlètes de la relève et leurs entraîneurs.
08. Accès aux programmes de bourses de différentes organisations (Fondation de l'Athlète d'Excellence du Québec, Fondation Sport-Études, Club Médaille d'Or, etc...).
09. Accès au programme de crédits d'impôts pour athlètes identifiés du Gouvernement du Québec
10. Admissible pour être sélectionné au sein des Équipes du Québec et des équipes nationales.
11. Accès au soutien financier pour athlètes identifiés lors des projets d'Équipes du Québec (championnats canadiens, camps en climat chaud et en Europe).
12. Accès aux programmes Sport-Études.
13. Accès au programme de soutien à l'engagement d'entraîneur du Gouvernement du Québec
14. Accès aux formations pour entraîneurs et activités de perfectionnement à tarif réduit.
15. Accès aux formations et activités de perfectionnement pour officiels.
16. Accès gratuit à la Réunion annuelle des entraîneurs lors du Congrès annuel FQA.
17. Vérification des antécédents judiciaires sans frais pour les entraîneurs et officiels (tous les 3 ans).
18. Rabais sur les frais d'inscription à certaines courses sur route et trail sanctionnées par la FQA.
19. Rabais offerts par des partenaires de la FQA.
20. Tous les membres de la FQA sont aussi membres d'Athlétisme Canada et ont ainsi accès à tous les services et programmes nationaux.

Devenir membre de la Fédération québécoise d'athlétisme, c'est aussi soutenir le développement des différents programmes et représente un investissement dans le développement de l'athlétisme à l'échelle régionale, provinciale, nationale et internationale.

TARIFS D'AFFILIATION 2023

Affiliation du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Valide à partir du 1er septembre 2022 pour les nouveaux membres.

Les taxes sont incluses dans ces tarifs : TPS (101755254 RT) et TVQ (1006186744 TQ).

Vous êtes un club

CLUBS	Tarif annuel
Athlétisme (1)	700\$
Hors-stade (route, trail, montagne, ultra) (2)	250\$
Initiation (3)	250\$
Équipe scolaire / club universitaire (4)	350\$
Équipe scolaire RSEQ École primaire ou secondaire (5)	0\$
Équipe collégiale RSEQ (6)	150\$

(1) Inclut plusieurs ou toutes les composantes (athlétisme, initiation, route, trail, montagne, ultra)

(2) 100% des athlètes doivent être affiliés à titre de coureur hors stade

(3) 100% des athlètes doivent être affiliés à titre initiation

(4) Affiliation annuelle qui permet d'avoir accès à toutes les compétitions civiles.

(5) Affiliation annuelle gratuite mais obligatoire selon l'entente avec le RSEQ. Ne donne pas accès aux compétitions civiles.

(6) Affiliation saisonnière (1er septembre au 30 novembre) mais obligatoire selon l'entente avec le RSEQ. Ne donne pas accès aux compétitions civiles.

Vous êtes membre d'un club

MEMBRES INDIVIDUELS			
Athlètes compétitifs			
Catégorie	Années de naissance	Tarif annuel	Tarif saisonnier*
Benjamin - U14	2010 ou après	41\$	Été : 31\$
Cadet - U16	2008-2009	62\$	Été : 46\$
Juvenile - U18	2006-2007	72\$	Été : 51\$
Junior - U20	2004-2005	87\$	Été : 62\$
Sénior	1989 à 2003	97\$	Été : 72\$
Vétéran	1988 ou avant	72\$	Été : 51\$
Athlètes compétitifs limités ou récréatifs			
Initiation U14 (1)	2010 ou après	20\$	Session : 10\$
Récréatif / Entraînement (14 ans +)	2009 ou avant	31\$	Session : 21\$
Athlète hors-stade (16 ans +)	2007 ou avant	10\$	N/A
Cadres sportifs			
Associé	2005 ou avant	46\$	N/A
Entraîneur	2008 ou avant	62\$	N/A
Animateur sportif de 18 ans + (2)	2004 ou avant	51\$	N/A
Animateur sportif de - 18 ans (3)	2005 ou après	31\$	N/A
Officiel	2008 ou avant	Gratuit	N/A

* Période été : 1er avril au 30 août

* Sessions : Janvier à Avril / Mai à Août / Septembre à Décembre. 2 sessions = 1 an (3e session sans frais)

(1) Inclut le carnet Cours Saute Lance Roule et rabais aux compétitions Premières Foulées Bruny Surin

(2) Animateur sportif : personne âgée de 18 ans ou plus qui anime uniquement des groupes d'initiation (moins de 14 ans).

(3) Animateur sportif : personne âgée de moins de 18 ans qui anime uniquement des groupes d'initiation (moins de 14 ans).

Vous n'êtes pas membre d'un club

(membre indépendant)

MEMBRES INDIVIDUELS			
Athlètes compétitifs			
Catégorie	Années de naissance	Tarif annuel	Tarif saisonnier*
Benjamin à Vétéran	2009 ou avant	200\$	Été : 140\$
Athlètes compétitifs limités ou récréatifs			
Récréatif / Entraînement (14 ans +)	2009 ou avant	31\$	Session : 21\$
Athlète hors-stade (16 ans +)	2007 ou avant	20\$	N/A
Cadres sportifs			
Entraîneur	2007 ou avant	62\$	N/A
Officiel	2007 ou avant	Gratuit	N/A

* Période été : 1er avril au 30 août

* Sessions : Janvier à Avril / Mai à Août / Septembre à Décembre. 2 sessions = 1 an (3e session sans frais)

Politique, tarifs d'affiliation 2023
et conditions de reconnaissance des clubs



Fédération québécoise
d'athlétisme

Juillet 2022